

CONVOCATION – Session 2026

EXAMEN DE FIN D'APPRENTISSAGE

AIDE EN SOINS ET ACCOMPAGNEMENT AFP

Cheffe-experte :

Madame Ana Lucio

Home médicalisé Les Charmettes, Charmettes 8, 2000 Neuchâtel

Tél. : 032 732 91 51 – 076 383 43 87

Courriel : ana.lucio@ne.ch

TELEPHONES PORTABLES

Afin de pallier aux nombreux problèmes rencontrés suite à l'utilisation de téléphones portables (natels) ou tout autre moyen de communication à ondes courtes, nous vous informons que ces types d'appareils sont strictement interdits durant le déroulement des examens.

TRAVAIL PRATIQUE INDIVIDUEL	
Du 24 mars 2026 au 30 avril 2026	Candidat-e-s : • NE.24.0998 • NE.24.2427 • NE.24.2811 • NE.24.0503 • NE.24.2082 • NE.24.1640 • NE.24.0676 • NE.24.2479 • NE.25.2784 • NE.24.0407 • NE.24.1345 • NE.24.2237 • NE.24.0532 • NE.24.0546 • NE.24.0704
	Selon planning annexé
Déroulement de l'examen	Matin : 7h15 arrivée de l'expert-e 1 7h30 début du TPI 7h30-10h45 examen « au lit du patient » <i>Une pause de 15 min. est prévue selon organisation de l'institution.</i> 10h45 échange entre l'expert 1 et le-la professionnel-le responsable pour faire l'évaluation de la matinée et l'attribution de la note Après-midi : 13h00 arrivée de l'expert-e 2 (mise en place des questions) 13h30-14h00 entretien professionnel sur 3 domaines de compétences opérationnelles choisis par les expert-e-s 14h00 fin de l'examen. L'expert-e 1 et l'expert-e 2 se réunissent pour faire l'évaluation.

CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ÉCRITES

Le 3 juin 2026 de 8h30 à 12h00 env. <i>(selon temps de pause)</i> Les candidat-e-s seront présent-e-s à 8h00 OrTra Neuchâtel santé-social Puits-Godet 8a 2000 Neuchâtel	Moyen auxiliaire : Calculatrice (Non programmable)	Tou-te-s les candidat-e-s Surveillant-e-s : Selon planification de la cheffe-experte
--	---	--

CORRECTION DES EXAMENS ÉCRITS

Le 3 juin 2026 de 13h00 à 17h00 OrTra Neuchâtel santé-social Puits-Godet 8a 2000 Neuchâtel	Uniquement expert-e-s : Selon planification de la cheffe-experte
--	---

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les candidat-e-s seront informé-e-s de la réussite ou éventuellement de l'échec de leurs examens au cours d'une réunion organisée par la commission d'examens de fin d'apprentissage. Toutefois, nous signalons que cette communication sera faite sous toute réserve, la décision ne pouvant être définitive que lorsque le service des formations postobligatoires et de l'orientation aura procédé aux différents contrôles.

La décision d'échec sera notifiée par lettre recommandée au candidat.

La liste des candidat-e-s neuchâtelois-es ayant réussi leur examen peuvent être consultées en tout temps sur le site :

www.ne.ch/examens

CÉRÉMONIE DE REMISE DE TITRES

Nous vous remercions de vous référer à la directive pour les examens de fin d'apprentissage qui se trouve en annexe.

Office des apprentissages
Pôle Santé – Arts – Nature

Annexes :

- Liste des candidat-e-s
- Planning « travail pratique individuel »
- Guide pour les procédures de qualification dans le canton de Neuchâtel

Distribution :

- aux candidat-e-s
- aux expert-e-s et membres de la CEFA
- au CPNE-Santé-Social